

=====

Téléphone 03 85 50 81 17

Email : mairie.mazille71@orange.fr

=====

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal En date du 19 mars 2021 à 19 heures

Présents : Jean-Marc CHEVALIER, Jean-François FICHET, Gérard MOYNE, Laurent WOOG, Irène CONFESSON TISSOT, Fabrice GAUTHIER, Armando PEREIRA et Jean-Paul ROUGEOT.

Excusés : Marie-Pierre PORTE, Christian GAYRAL et Jean-Baptiste MARTINOT

Le quorum est atteint : ouverture des travaux du Conseil Municipal à 19 heures 15.

Secrétaire administrative : Geneviève VIGNERESSE

Secrétaire de séance : Gérard MOYNE

Monsieur le Maire ouvre la séance, après avoir fait respecter les gestes barrière que sont le port du masque et le nettoyage des mains à l'aide de gel hydroalcoolique.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un élu a été victime de tags noirs insultants sur un mur de sa propriété, et d'un bombage à la peinture verte sur un de ses véhicules. Il a porté plainte le lendemain. La Préfecture a immédiatement manifesté son soutien à cet élu et fait le nécessaire, pour que la Police procède aux investigations nécessaires, qui ont rapidement abouti.

L'ensemble du Conseil lui a fait part de son soutien entier et sans réserves, et espère que le coupable identifié sera sanctionné comme il se doit.

1 : Approbation du procès-verbal du 2 mars 2021 :

Le maire précise en complément des comptes 2020 de la commune, qu'elle est engagée comme caution auprès de la Banque, jusqu'en 2044, à hauteur de 101 927,13 Euros, pour sûreté du remboursement de deux prêts obtenus par l'EHPAD de Champrouge datés de 2013, de 2 500 000 et 2 000 000 Euros, grâce à cette caution.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil du 2 mars 2021 est adopté, à l'unanimité.

2 : O N F Affouage ou lots. Rattachement de la parcelle D 110 au domaine forestier.

Il résulte des entretiens de la Commission « BOIS » avec Monsieur EGGENSPIELER, représentant local de l'ONF occupant la Maison Forestière, que le rattachement de cette parcelle de 4,7 ha ne représente pour la Commune, aucun coût supplémentaire par rapport à la gestion de la forêt communale par l'ONF.

Il s'agit d'une parcelle en bas de la forêt, en friche depuis longtemps, avec des chablis de frêne et dont le sol est soit très humide, soit très acide, avec un boisement sans intérêt ou difficile d'accès.

La Commission suggère de :

- rattacher cette parcelle qui n'était pas incluse dans le domaine forestier confié à la gestion de l'ONF, au reste du domaine, ce qui permettra de bénéficier d'une surveillance constante.

- demander un classement NATURA 2000, en **BIODIVERSITE**, moyennant un engagement de ne pas y toucher pendant 30 ans, et de percevoir :

- 2 000 Euros par hectare,

- 20 Euros par chêne classé, le tout, au moment du classement.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de joindre la parcelle D 110 de 4,7 ha au domaine géré par l'ONF et mandate le Maire pour faire les démarches, en coordination avec l'ONF, auprès de NATURA 2000 pour le CLASSEMENT de cette parcelle en BIODIVERSITE pour TRENTE ANS.

AFFOUAGE :

Suite à des dédites par garants affouagistes, l'ONF a proposé la vente par lots, en fonction des besoins manifestés et du renouvellement du taillis, aux **habitants de la commune**, des lots dans les parcelles qui n'ont pas été éclaircies depuis un certain temps.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de mettre fin à l'affouage à l'issue de la dernière opération, et le transforme, désormais, en vente par lots réservée aux seuls habitants de la commune.

Toute personne intéressée devra prendre contact avec le représentant local de l'ONF, qui, contre paiement préalable, lui délivrera une autorisation précise d'exploiter sous sa surveillance, la parcelle qui lui sera désignée. L'ONF sera rémunérée comme pour toute vente dans le domaine forestier géré par ses soins.

3 : CIMETIERE Entretien et restauration des tombes en déshérence :

Une tombe, même concédée à perpétuité, ne peut être remise en cause, sauf si le Maire juge qu'elle n'est pas entretenue.

Une opération de nettoyage peut être organisée pour restaurer leur aspect et les sauvegarder, en particulier les tombes de personnes ayant fait des dons à la Commune, à charge pour celle-ci d'en assurer l'entretien.

Au préalable, un état des lieux est nécessaire, déterminant les tombes en mauvais état d'entretien, et une recherche des engagements d'entretien pris par la Commune sera opérée.

Le Conseil décide qu'ensuite, un nettoyage pourra être effectué par les bénévoles, voire les remises en état pour les tombes qui auraient dû être entretenues par la Commune.

4 : Questions diverses :

A : VOIRIE :

Le Conseil, à l'unanimité, félicite et remercie les deux membres de la « Commission VOIRIE », qui ont réalisé la réfection du Chemin des Naudins et du Chemin des Barres.

B : PARKING DU CIMETIERE :

Une demande doit être faite auprès de l'Architecte des Bâtiments de France, pour lui soumettre un schéma de l'embellissement envisagé pour ce parking, avec subvention pour aménagement paysager. Ce plan sera établi en fonction des suggestions de la Commission « Voirie », utilisant notamment des pierres remarquables stockées vers l'atelier municipal.

C : WC PUBLIC :

Des devis seront demandés pour étudier la faisabilité et le coût du réaménagement du WC actuel, incluant notamment les accès, les raccordements, l'entretien et le risque de vandalisme de ce local une fois réaménagé.

D : SIVOS

Le budget du SIVOS sera voté prochainement par le conseil syndical. Il sera proposé une réévaluation du loyer de la Maison d'Assistantes Maternelles, basée à Sainte-Cécile

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 24.

Le 30 mars 2021,

Le Maire, Jean-Marc CHEVALIER

